

CAMPING LE FIEF ***

168, du moulin cassé - 85160 SAINT JEAN DE MONTS - Tél : 02.51.58.63.77. - Port. 06.60.51.99.61

<http://www.camping-lefief-vendee.com> - e-mail : contact@lefiefvendee.com

CONTRAT DE PRE-RESERVATION D'EMPLACEMENT

NOM Prénom :
ADRESSE :
CP : **VILLE** :
TEL PORT : **E-MAIL** :
N° allocataire VACAF (si dossier VACAF) :
Véhicule (nombre et nature) :

Nombre d'occupants :

Nom -1 : prénom : Date de naissance.....
2 : prénom : Date de naissance.....
3 : prénom : Date de naissance.....
4 : prénom : Date de naissance.....
5 : prénom : Date de naissance.....
6 : prénom : Date de naissance.....

Animal : oui non Race : N° Tatouage.....

Branchement électrique : oui non

Je désire louer un emplacement :

Arrivée le : Départ le :

Véhicule supplémentaire : €

Je verse 50 euros pour acompte à la réservation à l'ordre du camping Le Fief , déductible du montant de mon séjour.

La taxe de séjour est de 0.61€* par personne de + de 13 ans, par jour.

Le contrat de réservation est définitif à réception de celui-ci.

En cas de désistement (signalé moins de 15 jours avant le début de la location) l'acompte et les frais de dossier resteront acquis.

Je déclare avoir pris connaissance de vos conditions de réservations ainsi que les tarifs, et déclare les accepter.

Signature du Client,

(Précédé de la mention : lu et approuvé)

A très bientôt au Fief, Anthony

Conditions générales de location d'emplacement

Le camping accepte les contrats de location d'emplacement afin de garantir à sa clientèle un emplacement pour le jour de son arrivée. Ceux-ci sont soumis à certaines conditions.

Toute location d'emplacement sera accompagnée d'un chèque de 50.00 € à titre d'arrhes, bien entendu déductible du montant du séjour. Le solde de la redevance du séjour sera payable à l'arrivée. Le chèque devra être libellé au nom de SARL camping le Fief.

N'oubliez pas :

- 1- La location d'emplacement est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder l'emplacement à un tiers.
- 2- Toute modification pouvant entraîner une variation du montant de redevance en plus ou en moins doit être signalée à l'arrivée.
En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.
- 3- Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre emplacement. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement prévue s'il restait sans nouvelles 24 heures après la date d'arrivée prévue.
- 4- Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé, quelle qu'en soit la raison.
- 5- Clause attributive de juridiction : les litiges éventuels seront de la compétence exclusive du Tribunal d'Instance des Sables d'Olonne.
- 6- Nous renvoyer l'exemplaire du contrat rempli et signé, vous recevrez par retour du courrier une confirmation définitive.(suivant dispo)

- 7- Le locataire s'engage à respecter et à faire respecter par les personnes occupant l'emplacement, le règlement intérieur du camping.
- 8- Il s'engage à rendre l'emplacement à son départ aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée.

Chers clients, ces précisions étaient nécessaires afin d'éviter toute équivoque, nous vous remercions pour votre confiance.

LA DIRECTION